

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Modification n° 1 du PLU d'Annecy-le-Vieux

Par arrêté n°A-2019-17 du 1^{er} août 2019, le Président de la Communauté d'agglomération du Grand Anancy a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification du plan local d'urbanisme de la commune déléguée d'Annecy-le-Vieux.

Au terme de l'enquête publique, le projet de modification du plan local d'urbanisme d'Annecy-le-Vieux pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations et propositions du public, du rapport et des conclusions du Commissaire enquêteur, sera soumis à délibération du Conseil communautaire du Grand Anancy en vue de son approbation.

Monsieur le Président du Tribunal administratif de Grenoble a désigné Monsieur Jean-Pierre LAFOND en qualité de Commissaire enquêteur.

Pendant la durée de l'enquête publique, qui se déroulera du lundi 2 septembre 2019 au jeudi 3 octobre 2019 pour 32 jours, le public pourra consulter le dossier et présenter ses observations et propositions sur un registre ouvert dans les lieux suivants, aux jours et heures d'ouverture habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle :

– **Grand Anancy** (siège de l'enquête publique) – 46 avenue des Iles – BP 90270 – 74007 ANNECY CEDEX
du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00,

– **Mairie d'Annecy** – Esplanade de l'Hôtel-de-Ville – 74011 ANNECY
du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30. Le samedi de 9h00 à 12h00.

– **Mairie d'Annecy-le-Vieux** – Place Gabriel Fauré – 74940 ANNECY-LE-VIEUX
du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30. Le samedi de 9h00 à 12h00.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier peut également être consulté et téléchargé depuis le site internet du Grand Anancy www.grandannecy.fr et sur la plateforme <https://www.registre-dematerialise.fr/1540>

Du 2 septembre 2019 à 8h30 au 3 octobre 2019 à 17h30, les observations et les propositions sur le projet de modification du PLU d'Annecy-le-Vieux pourront être :

- consignées dans les registres d'enquête mis à disposition du public à cet effet avec le dossier d'enquête publique, dans les lieux, aux jours et heures désignés ci-dessus ;
- adressées par courrier postal à l'adresse suivante : Grand Anancy – Pour la modification n° 1 du PLU d'Annecy-le-Vieux, Commissaire enquêteur – 46 avenue des Iles – BP 90270 – 74007 ANNECY CEDEX ;
- déposées par voie électronique dans le registre numérique dématérialisé accessible à partir du site internet du Grand Anancy (www.grandannecy.fr) : <https://www.registre-dematerialise.fr/1540>

A cet effet, un poste informatique avec un accès gratuit au site internet du Grand Anancy et au registre numérique est mis à la disposition du public au Grand Anancy et aux mairies d'Annecy et Annecy-le-Vieux, aux jours et heures d'ouverture habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle.

Le Commissaire enquêteur se tiendra aussi à la disposition du public aux lieux, jours et heures suivants, en mairie d'Annecy :

- mardi 3 septembre 2019, de 9h00 à 12h00 ;
- samedi 14 septembre 2019, de 9h00 à 12h00 ;
- Jeudi 3 octobre 2019 de 14h00 à 17h30 ;

Le Commissaire enquêteur dispose d'un délai maximal d'un mois, à compter de la date de clôture de l'enquête, pour remettre au Président ou à son représentant le dossier d'enquête, avec son rapport et ses conclusions motivées sur le projet.

Le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant 1 an après la clôture de l'enquête, au siège du Grand Anancy (direction de l'Aménagement du Grand Anancy - 46 avenue des Iles - BP 90270 - 74007 ANNECY CEDEX) et aux mairies d'Annecy (Esplanade de l'Hôtel-de-Ville – 74011 ANNECY) et Annecy-le-Vieux (Place Gabriel Fauré – 74940 ANNECY-LE-VIEUX) aux jours et heures habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle, ainsi que sur la plateforme <https://www.registre-dematerialise.fr/1540> à partir du site internet du Grand Anancy (www.grandannecy.fr).

Monsieur le Président du Grand Anancy est responsable du projet. Toute information concernant ce projet pourra être obtenue auprès de la direction de l'Aménagement du Grand Anancy.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la direction de l'Aménagement du Grand Anancy dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Cet avis est également publié sur le site internet du Grand Anancy, www.grandannecy.fr.

Le Président,

Jean-Luc RIGAUT.